



LE SYNDICAT DES COURTIER D'ASSURANCES

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 juin 2020

### **PLANETE CSCA RH accueille son 1.000<sup>ième</sup> apprenant sur sa plateforme de formation digitale dédiée au courtage d'assurance**

Moins de 6 mois après son lancement, la plateforme de formation digitale de PLANETE CSCA RH développée en partenariat avec l'IFPASS, accueille cette semaine son 1.000<sup>ème</sup> apprenant.

Aujourd'hui, cet outil dédié au courtage donne accès à des contenus de qualité, disponibles à tout moment et partout, via de nombreux modules de e-learning de 20 minutes à 2 heures. Il offre une expérience-utilisateur de très bonne qualité, chaque inscrit disposant d'un suivi personnalisé de ses formations et d'un accompagnement technique si nécessaire.

Côté employeurs, le parcours-client a été pensé pour faciliter la mise en œuvre du dispositif pour les entreprises de toutes tailles. Les courtiers en assurance, et tout particulièrement les courtiers de proximité, sont accompagnés pour construire leurs parcours de formation et ceux de leurs collaborateurs, grâce à un questionnaire d'auto-positionnement. Des modalités automatiques de prise en charge des demandes de formation sont également en place pour faciliter la gestion administrative des dossiers et le paiement par CB est proposé depuis avril.

PLANETE CSCA s'était saisi du sujet de la formation continue pour apporter une réponse concrète à ses adhérents en rapport avec la mise en œuvre de la Directive Distribution d'Assurance (DDA)<sup>1</sup>. Le succès de cette plateforme de formation digitale conforte son approche, qui demeure axée sur l'amélioration continue, via une offre de modules élargie et renouvelée régulièrement, mais aussi de nouvelles modalités techniques permettant de faire de cet outil une véritable *market place* de la formation des courtiers en assurances.

---

<sup>1</sup> Effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la DDA impose, à compter du 23 février 2019, l'introduction d'une formation continue obligatoire pour toutes les personnes en contact avec les clients dans le cadre d'activités de distribution de contrats d'assurances. La durée minimum qui doit être consacrée à la formation continue est de 15 heures par an.





---

LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

[Pour en savoir plus](#)

*PLANETE CSCA est le seul syndicat représentatif du courtage d'assurances en France. Avec plus de 2 100 adhérents représentant les trois quarts des entreprises du secteur (en chiffres d'affaires et en effectifs), PLANETE CSCA s'appuie sur ses 9 collèges régionaux et de proximité et ses 6 collèges catégoriels pour fédérer toutes les typologies de cabinet de courtage en France.*

*Pour en savoir plus :*  
*[www.planetecsca.fr](http://www.planetecsca.fr)*

**Contact presse** : Céline MESLIER  
[cmeslier@planetecsca.fr](mailto:cmeslier@planetecsca.fr) \ 01 48 74 43 79

